

N° 319/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Marché 2024.06 – Achat de carburants - Années 2025 et 2026

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2123-1, R 2123-1-1, R 2162-2 à R 2162-6 et R 2162-13 et R 2162-14 ;

Considérant l'achat de carburants pour 2025 et 2026, avec un montant annuel maximum de 220 000 euros ht ;

Considérant l'attribution à l'entreprise TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE, domiciliée 562 avenue du Parc de l'Île à Nanterre (92029).

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Un marché public est passé avec l'entreprise TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE afin d'acquérir du carburant pour les années 2025 et 2026.

ARTICLE 2 - La dépense en résultant, soit un montant annuel maximum de 220 000 euros ht, sera inscrite au budget des exercices concernés.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 16/12/2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 17 DEC. 2024

Publié ou notifié le 17 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site internet le 19 DEC 2024

Le Maire,



Jeanny LORGEUX